

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 002-1134/15/CC

■ Présentation du rapport annuel technique et financier 2014 du délégataire de la Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi-filière des déchets ménagers et assimilés.

DTD 15/13388/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application des dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 7 juillet 2000, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » depuis le 31 décembre 2000.

Afin de répondre aux normes et obligations relatives au traitement des déchets, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est orientée vers la réalisation d'un ensemble de traitement des déchets avec valorisation biologique et énergétique.

La Délégation de Service Public a été attribuée, par délibérations successives du 13 mai 2005, du 19 février 2009 et du 10 avril 2015, à un groupement d'entreprises composé des sociétés Urbaser Sa et Valorga International.

Ce groupement a créé, conformément à ce qui était prévu par le contrat de délégation, une société dédiée à l'exploitation du site, la société Evere SAS.

Cette société est aujourd'hui l'entreprise délégataire du service public de traitement et de valorisation des déchets de Marseille Provence Métropole. Elle assure à ce titre l'ensemble des opérations inhérentes au contrat de délégation établi pour la création et l'exploitation du centre de traitement multi-filière dédié.

Comme convenu à l'article 37.2.2 de la convention liant Marseille Provence Métropole à la Société Evere SAS, le délégataire doit remettre chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen du rapport technique et financier 2014 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce rapport a fait l'objet d'une analyse par les services communautaires dont une synthèse est jointe en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 portant autorisation pour la société Evere SAS d'exploitation d'un centre de traitement multi-filière de déchets ménagers avec valorisation énergétique, sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer ;
- Le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes administratives, techniques et financières du 4 juillet 2005 ;
- Le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La note de synthèse annexée

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le service public de la collecte et du traitement des déchets doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif à son prix et sa qualité,
- Que ce rapport doit être présenté au Conseil de Communauté et mis à la disposition du public,
- Que le rapport annuel technique et financier du délégataire pour l'année 2014 a été remis par la société Evere SAS conformément à l'article 37.2.2 de la convention n°05/1130.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel technique et financier du délégataire pour l'année 2014, remis par la société Evere SAS relatif au contrat de DSP n°05/1130 portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multi-filière des déchets ménagers et assimilés.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**